**Une image contenant Police, conception, typographie

Description générée automatiquementProcédure** **adaptée ouverte n°2025\_0008**

**Accord-cadre donnant lieu à des marchés subséquent**

**TRAVAUX D’AMÉNAGEMENT SCÉNOGRAPHIQUE**

**Lot 1 : Aménagement**

**ACTE D’ENGAGEMENT**

**AE N°2025\_0008**

Une image contenant arcade, bâtiment, Symétrie, arche

Description générée automatiquement

**Pouvoir adjudicateur :**

**Les Arts Décoratifs**

107 Rue de Rivoli

75001 Paris

# ARTICLE 1. POUVOIR ADJUDICATEUR

Pouvoir adjudicateur : Les Arts Décoratifs

Association de 1901 reconnue d’utilité publique par décret du 15 mai 1882

107 Rue de Rivoli, 75001 Paris

RCS Paris : 788 105 245

Représenté par sa Directrice Générale, Madame Sophie-Justine Lieber.

Ci-après dénommé « le Pouvoir adjudicateur » ou « les Arts décoratifs ».

## ARTICLE 2. TITULAIRE DE L’ACCORD-CADRE

Le contractant unique, soussigné, désigné dans l’accord-cadre sous le nom du « Titulaire » :

* 1. ***Titulaire unique***

**Le Signataire,**

Nom : Prénom : ……………………………………………………..

Qualité :

Agissant pour mon propre compte  Agissant pour le compte de la société

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Forme juridique :

N° RCS :

Ville d’enregistrement :

N° SIRET :

Code APE :

N° de TVA intra-communautaire :

Le titulaire est une PME : OUI  NON

Représentant légale (nom et prénom) : ………………………………………………………………………………………………………………………………………

Adresse de messagerie : …………………………………………………………………………………………………………………

* 1. ***Titulaire en groupement***
     1. *Composition du groupement*

Pour l’exécution du présent marché, le groupement d’entreprises est :

conjoint  solidaire

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **cotraitant n°1** | **cotraitant n°2** |
| Raison sociale |  |  |
| Personne habilitée à engager la société (nom, prénom et qualité) |  |  |
| Adresse |  |  |
| Téléphone et courriel |  |  |
| Forme juridique |  |  |
| N° SIRET |  |  |
| N° RCS ou répertoire des métiers  et ville d’enregistrement |  |  |
| Code APE |  |  |
| N° TVA intracommunautaire |  |  |
| PME (oui/non) |  |  |

*(Le candidat doit ajouter des colonnes afin de faire apparaitre l’ensemble des cotraitants membres du groupement)*

* + 1. *Désignation d’un mandataire*
* Les membres du groupement d’entreprises désignent le mandataire suivant :

*(Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire)*

*…………………………………………………………………………………………………………………………………*

En cas de groupement conjoint, **le mandataire du groupement est solidaire.**

* Les pouvoirs donnés au mandataire sont les suivants *(cocher la ou les cases correspondantes et joindre les pouvoirs en annexe du présent document)* :

Signer le présent acte d’engagement au nom et pour le compte des membres du groupement

Signer les modifications ultérieures au présent marché au nom et pour le compte des membres du groupement.

# ARTICLE 3. OBJET DE L’ACCORD-CADRE

Le présent Marché a pour objet les travaux d’aménagement, de réalisation et d’installation de la scénographie des expositions des Arts Décoratifs, lot 1 : Aménagement.

# ARTICLE 4. ENGAGEMENT DU TITULAIRE

Les pièces contractuelles régissant le marché sont, par ordre de priorité décroissante, les suivantes :

* L’acte d’engagement et son annexe financière – le Bordereau des prix unitaires valant référentiel des prix plafonds (BPUP) - datée et signée par les Parties ;
* Le cahier des clauses particulières (CCP) ;
* La mise au point avant notification du contrat le cas échéant ;
* Les actes de sous-traitance le cas échéant,
* Les avenants le cas échéant ;
* Le cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés de travaux(CCAG-TVX) approuvé par l’arrêté du 30 mars 2021 (pièce générale, non jointe au marché, réputée connue du titulaire. Il est consultable sur le site Légifrance) ;
* L’offre technique du Titulaire.

Ci-après désigné « l’accord-cadre » ou « le contrat », et conformément à leurs clauses le signataire Mme / M.…………………………………………………… engage la société …………………………………………………... sur la base de son offre jointe en annexe du présent document.

En cas de contradiction des clauses dans différents documents contractuels du marché public, les parties doivent se référer à l'ordre de priorité indiqués ci-dessus.

Le Titulaire ne peut se prévaloir, dans l’exercice de sa mission, d’une quelconque ignorance des textes énumérés ci-dessus et des lois, décrets, arrêtés, règlements, circulaires, de tous les textes administratifs nationaux ou locaux d’une manière générale.

# ARTICLE 5. DUREE

5.2 Durée contractuelle

*5.2.1 Durée du marché :*

L’accord-cadre entrera en vigueur à sa date de notification, prévue à titre indicatif en février 2026. Cette notification permettra d’engager les procédures de passation des marchés subséquents dont l’exécution ne pourra débuter qu’à compter du 8 juillet 2026. Jusqu’à cette date, le MAD appliquera les dispositions du marché 2023\_003, exclusivement pour les prestations dont l’exécution doit impérativement s’achever avant le 8 juillet 2026, ce marché cessant de produire effet à cette échéance.

En cas de reconduction toutes les clauses contractuelles restent inchangées. Toutefois, le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire l’accord-cadre, il en informera les Titulaires au plus tard un mois avant la date anniversaire de l’accord-cadre.

Dans ce cas, le Titulaire ne peut refuser cette non-reconduction. Aucune indemnité ne lui sera accordée.

Il est précisé que la notification de l’accord-cadre pourra intervenir antérieurement à sa date de prise d’effet, afin de permettre aux opérateurs économiques de préparer l’exécution des prestations.

*5.2.2 Durée de réalisation/ d’exécution* :

La conclusion des marchés subséquents passés sur le fondement du présent accord-cadre ne peut se faire que pendant la durée de validité de l’accord-cadre. Leur durée d’exécution ne saurait faire excéder de manière excessive la durée contractuelle de l’accord-cadre.

Le Pouvoir adjudicateur a fourni à titre indicatif dans le dossier de consultation un planning des projets 2026 à 2028.

Le délai maximal d’exécution des prestations sera précisé par le Titulaire dans son offre lors de la soumission à chaque marché subséquent.

Par dérogation à l’article 18.1.1 du CCAG Travaux le Pouvoir adjudicateur précisera la date de démarrage de la période de préparation et le délai d’exécution des travaux dans le dossier de consultation de chaque marché subséquent.

Pour pouvoir bénéficier d’une prolongation du délai d’exécution, sur lequel il s’est engagé dans son offre lors de la soumission au marché subséquent, le Titulaire concerné doit le signaler au Pouvoir adjudicateur par courriel, dans un délai de 5 jours à compter de la date à laquelle les causes, faisant obstacle à l’exécution du marché, sont apparues.

# ARTICLE 6. PRIX

6.1 Montant de l’accord-cadre

L’accord-cadre donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents dont les prix ne pourront excéder ceux figurant dans le référentiel de prix annexé au présent acte d’engagement.

L’accord-cadre comprend sur sa durée totale :

* Pas de montant minimum ;
* Un montant maximum sur sa durée totale fixé à **3 500 000 € HT**.

Le détail des prix sont indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) valant référentiel des prix plafonds pour la passation des marchés subséquents joint en annexe du présent document.

Les prix sont fermes non actualisable, ils seront révisés, à la hausse comme à la baisse, annuellement avant chaque reconduction, par application des modalités et de la formule de révision indiquée à l’article 7.2 du Cahier des Clauses Particulières.

***6.2 Relevé d’identité bancaire***

Les demandes de paiement seront transmises obligatoirement à l’adresse suivantes : [comptabilité.fournisseurs@madparis.fr.](mailto:comptabilité.fournisseurs@madparis.fr.) portant les mentions légales, de façon claire et compréhensible

L’identité bancaire du Titulaire est :

Nom de l’établissement bancaire : ………………………………………………………

Adresse BIC : ………………………………………………………

IBAN : ………………………………………………………

Relevé d’identité bancaire : ………………………………………………………

Numéro de compte : ………………………………………………………

Le Titulaire de l’accord-cadre a pour obligation de renseigner l’identité bancaire mentionnée ci-dessus dans toutes ces factures. Tout changement d’identité bancaire fera l’objet d’un avenant.

Le paiement des sommes dues au Titulaire doit intervenir dans un délai qui ne doit pas dépasser trente jours (30) à compter de la validation de la facture par Pouvoir adjudicateur.

# ARTICLE 7. SOUS-TRAITANCE

Je n'envisage pas / nous n'envisageons pas au stade de la remise des offres, de sous-traiter une partie des prestations.

J'envisage / nous envisageons au stade de la remise des offres, de sous-traiter une partie des prestations. A cette fin, est joint au présent acte d’engagement une/les **déclaration(s) de sous-traitance (DC4**).

# ARTICLE 8. SIGNATURE

8.1 Engagement du Titulaire

Sur la base de son offre, après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l’accord-cadre et conformément à leurs stipulations, le signataire engage l’entreprise (le Titulaire) à exécuter les prestations demandées conformément aux documents contractuels.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom prénom**  **Qualité du signataire\*** | **Lieu et date de la signature** | **Signature du candidat**  Porter la mention écrite  **« Lu et approuvé »** |
|  |  |  |

\*Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente

8.2 Acceptation de l’offre par le Pouvoir adjudicateur

L’engagement du Titulaire, est accepté par le Pouvoir adjudicateur.

|  |
| --- |
| **Signature du représentant du Pouvoir adjudicateur** |
| Fait en un seul exemplaire  A Paris, le  **Sophie-Justine Lieber** |

Le présent accord-cadre est complété par les documents suivants :

Autres annexes à préciser : ………………………………………………………………………………..

8.3 Notification de l’accord-cadre

« Reçu à titre de notification une copie du présent accord-cadre »

À ……………………………………… Le ………………………………

**Signature du Titulaire**